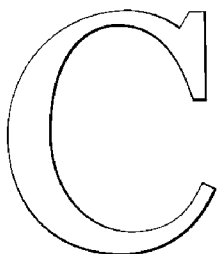


« La fin de l'éparpillement en arts de la scène »

Ce vendredi, Joëlle Milquet présentait les résultats de la coupole « Artistes au centre ». Elle nous livre les grandes lignes de son avant-projet de décret sur les arts de la scène.



C'est le premier aboutissement de l'opération « Bouger les lignes » lancée par la ministre de la Culture Joëlle Milquet : un avant-projet de décret réformant la politique des arts de la scène a été adopté le mercredi 20 janvier par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Explications.

Désormais, en arts de la scène, tous les contrats-programmes seront alignés sur une même date ?

Oui. C'est la fin de l'éparpillement au niveau du timing, des règlements, etc. Si on veut une vraie politique pensée, il faut des échéanciers communs. Il faut que tous les contrats-programmes des arts de la scène commencent à la même date pour une période de 5 ans. Cela permet de mettre en place des orientations cohérentes qui, en 5 ans, feront bouger les choses. Cela permet aussi un traitement beaucoup plus égalitaire puisque vous aurez des décisions prises par les mêmes personnes au même moment et plus un éparpillement qui amène parfois des avis très divergents. Cela permettra aussi des mobilités, notamment au niveau des directions d'institution. Donc ces contrats-programmes commenceront tous au 1^{er} janvier 2018 jusque fin 2022.

Pour 2017, nous signerons avec les différents contrats-programmés des conventions où on précisera déjà ce qu'on attend pour la suite. Ça leur permet d'avoir un an de préparation.

On parle notamment beaucoup de mutualisation. Comment mettre cela en place ?

Nous venons de lancer une consultance, après appel d'offres, pour être aidés sur toute une série de choses dans les aspects « managériaux » : billetterie commune, centre régional de costumes et de décors, communication... Tout ce qui peut diminuer les coûts de fonctionnement et augmenter ainsi la part dévolue à l'artistique. Parallèlement, nous allons aussi exiger des opérateurs qu'il y ait une part artistique claire qui sera fixée par arrêté. Même chose dans l'emploi pour la part dédiée à l'emploi artistique. L'exemple actuel du Manège Mons est quand même

éclairant. On ne finance pas des institutions culturelles pour que, in fine, la part artistique soit la portion congrue.

Qu'avez-vous prévu en ce qui concerne les décideurs du secteur ?

D'une part, nous voulons renforcer la féminisation des C.A. avec au moins 1/3 de femmes. Dans un premier temps. Puis on essaie de faire en sorte que, dans les mandats de direction, il y ait du renouvellement et du mouvement. On met des règles claires sur les responsabilités des directeurs, la durée des mandats, les modes d'évaluation, la procédure de recrutement...

N'est-ce pas tard alors qu'on attribue bientôt les postes de directeur du Théâtre National, de Charleroi-Danses ? Dans ces deux cas, on a fait l'appel à candidature en commun avec le C.A. On a

été très impliqué...

A Charleroi, plusieurs chorégraphes se sont sentis exclus par l'appel d'offres...

L'idée, c'est qu'il y ait d'une part un manager et d'autre part une direction artistique. Je pense qu'on a mal interprété une disposition qui voulait éviter qu'on se retrouve avec un artiste qui a sa propre enveloppe dans l'enveloppe du centre chorégraphique. Mais je pense que celui qui prendra la direction artistique doit être un artiste. Le management, c'est autre chose.

À cet égard, il y a aussi la question de l'après. Que devient-on après avoir été directeur du National ou de Charleroi-Danses ?

C'est justement le genre de questions qu'on résoudra plus facilement en alignant les nominations sur un échéancier

commun. Ceci dit, concernant ces cas précis, Jean-Louis Colinet, directeur du National, va continuer à redéployer le Festival de Liège. Et nous allons évidemment continuer à soutenir Michèle-Anne De Mey qui va lancer sa compagnie. Nous sommes déjà en négociation.

Que va-t-il se passer pour les dix institutions qui ont reçu un avis négatif du CAD (Conseil de l'art dramatique) en 2015 ?

On les revoit cette année. Ils savent très bien ce qu'ils devaient un peu améliorer. Quasiment tous ont changé de direction dans la foulée. L'objectif n'est pas de couper des têtes mais de les amener à se réorienter et à préparer le dépôt d'un nouveau dossier de contrat-programme. A partir de là, ce sera la problématique des commissions d'avis. Mais là aussi nous allons réformer les choses. ■

JEAN-MARIE WYNANTS

RÉSOLUTIONS

Dix priorités pour remettre l'artiste au centre

Vendredi, la ministre présentait la synthèse finale de la coupole « Artistes au centre », première grande étape de l'opération « Bouger les lignes ». Après une première phase de consultation de mars à juin 2015 et une seconde phase de concertation de novembre à décembre, le travail des différents ateliers a été résumé dans la synthèse finale. Celle-ci aboutissant à dix priorités en guise de conclusion. Les voici.

1. Mettre en place une concertation transversale pour revoir le statut, social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création d'emplois artistiques et reconsidérer le statut

symbolique et professionnel des artistes.

2. Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets ; les inscrire dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs. Revoir les missions et les obligations des opérateurs subventionnés.

3. Développer et soutenir la formation continuée des artistes et des techniciens afin de la doter d'outils adaptés au développement de leur carrière professionnelle.

4. Développer et soutenir la formation continuée afin de permettre aux artistes et aux techniciens de répondre aux évolutions des pratiques artistiques.

5. Revoir la formation des cadres culturels.

6. Augmenter les budgets de création et les moyens mis à disposition des artistes en fonction des besoins

identifiés au sein de chaque secteur d'activité, certains secteurs étant actuellement sous-financés.

7. Développer et décentraliser les outils d'information et d'accompagnement pour chaque secteur et à chaque étape de la création (de la production émergente à la diffusion internationale). Concevoir et soutenir un réseau de lieux de création et d'expérimentation afin de garantir la diversité de l'offre culturelle et développer des espaces collectifs de travail (friches, studios, ateliers...).

8. Aider les artistes à s'organiser autour des enjeux sectoriels qui les concernent avec des moyens opérationnels pour accompagner le processus. Accompagner et soutenir la création et le fonctionnement d'associations représentatives pour chaque domaine artistique et technique ; rééquilibrer les rapports de force, défendre les intérêts de leurs membres, professionnaliser les

relations.

9. Développer des mécanismes de professionnalisation et de transmission des expériences qui favorisent le terrain et facilitent la rencontre, au sein d'ateliers, d'accompagnement de projets ou lors de résidences : compagnonnage, stages, workshop-formation, parrainage...

10. Structurer et défendre un plan stratégique et transversal de promotion de la « création belge francophone », intra et extra muros ; défendre et promouvoir l'image de nos artistes. Utiliser les ressources et les structures existantes pour créer des contenus promotionnels à haute valeur ajoutée, structurer les viviers de compétences, mutualiser les budgets publics pour créer une agence de promotion publique et une plate-forme numérique de promotion transversale des artistes et des créations.

J.-M.W.

instances d'avis Le chantier de la réforme

Si elles ne font pas la pluie et le beau temps, les instances d'avis jouent néanmoins un rôle considérable dans toute la politique culturelle. C'est notamment par elles que transitent les dossiers des compagnies, théâtres, artistes, musées, festivals et autres acteurs culturels sollicitant des subventions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Incontournables, elles suscitent depuis toujours fantasmes et rumeurs. Ici aussi, Joëlle Milquet entend rationaliser les choses.

Moins de monde mais plus de renouvellement

« C'est un chantier très important. Cette année, nous allons complètement réformer ces commissions consultatives. D'une part, parce qu'il y a beaucoup trop d'instances d'avis. Il faut en réduire le nombre et simplifier. D'autre part, il faut réduire le nombre de membres de ces ins-

tances parce que dans certaines commissions, on a pléthore de membres qui ne viennent pas. Ce n'est pas très sain. Par contre, il faut plus de renouvellement et de diversité parmi ces membres. Avec des règles très claires pour objectiver. Il faut que les grilles d'analyse soient très claires. Certaines commissions fonctionnent très bien mais d'autres sont beaucoup plus dans la subjectivité et on ne sait pas trop sur quels critères elles se basent. Je veux que tout le monde travaille avec les mêmes questions, les mêmes critères. On va faire en sorte que les dossiers soient déposés sous forme numérique, de manière claire, précise pour être analysés à partir d'une grille commune. »

Une instance transversale de décision

Reste que ces commissions ne sont, officiellement, que « consultatives ». Il appartient ensuite au ministre de prendre la décision finale. Là aussi, Joëlle Milquet

s'interroge : *« Est-ce au ministre de décider tout seul ? Est-ce vraiment à nous de devoir choisir un projet artistique plutôt qu'un autre ? Ne faudrait-il pas mettre en place, comme au Québec, une instance coupole transdisciplinaire qui reçoit les avis et qui tranche, dans le cadre des orientations d'une politique culturelle définie par le ministère et des budgets disponibles. L'exemple québécois me semble assez intéressant : les commissions sont constituées d'hyper-professionnels et tournent beaucoup plus pour éviter les copinages. À titre personnel, cela me semble une piste intéressante. Mais c'est un sujet qui doit être débattu dans le cadre de la coupole "Nouvelle gouvernance culturelle" que nous avons lancée ce vendredi. Il se peut que de là sortent d'autres propositions. Mais je veux vraiment déposer cette réforme dans le courant de cette année. » ■*

J.-M.W.